



Rupture unilatérale de contrat de travail - Salarié

Par **nulatoo493**, le **30/03/2023** à **14:46**

Bonjour,

Je suis actuellement au chômage suite à un licenciement. J'ai signé un contrat de travail avec une entreprise et je souhaite me retracter de ce contrat de travail avant son commencement

Comment puis-je procéder?

Merci pour vos conseils

Par **amajuris**, le **30/03/2023** à **15:57**

bonjour,

vous devez démissionner puisque votre contrat de travail est signé.

à moins qu'il existe une autre solution que j'ignore, mais cela peut peut-être modifier vos droits au chômage.

avez-vous une raison impérieuse justifiant votre décision de renoncer à ce travail ?

salutations

Par **nulatoo493**, le **31/03/2023** à **06:25**

Bonjour,

Par ailleurs, ils m'ont suggéré de faire un courriel dans lequel j'explique ne pas vouloir démarrer avec eux pour des raisons personnelles.

En réalité, je suis en processus sur le point d'être finalisé avec un de leurs concurrents et ils le savent. C'est cela la raison impérieuse.

Le début du contrat déjà signé est prévu pour le 03 Avril

Par **Lag0**, le **31/03/2023** à **07:06**

Bonjour,

Théoriquement, vous ne pouvez pas revenir sur votre signature. Il faudrait attendre de commencer à travailler pour rompre la période d'essai s'il y en a une de prévue.

Mais il est toujours possible de négocier avec l'employeur qui peut déchirer le contrat...

Par **Lundy**, le **05/04/2023** à **10:33**

Bonjour,

Je pense que la solution serait de démissionner ou de finir la période d'essai.

Par **Henriri**, le **06/04/2023** à **09:45**

Hello !

Nulatoo le contrat de travail que vous avez signé est-il un CDI ou un CDD ? Comporte-t-il une période d'essai ? Une clause de non concurrence ? Et finalement avez-vous commencé à travailler chez cet employeur ?

A+